



Fait à Strasbourg, le 2 avril 2012

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°58

Classement en réserve naturelle régionale du Hardtwald à Heiteren (Haut-Rhin)

Réunion du 9 février 2012, point 6

La demande

Contexte Le Conseil régional d'Alsace projette de doter le massif forestier du Hardtwald, à Heiteren, d'un statut de Réserve Naturelle Régionale (RNR), ceci afin d'assurer une protection adaptée et pérenne à cet espace et aux milieux remarquables qu'il abrite. Cette décision concerne un espace qui bénéficiait du statut de Réserve Naturelle Volontaire Agréée (RNVA).

Du fait de plusieurs caractéristiques géologiques, hydrogéologiques, édaphiques et climatiques, ce massif forestier est occupé dans sa majeure partie par une chênaie-charmaie continentale. Celle-ci est parsemée de clairières steppiques à pelouses sèches endémiques de la Hardt abritant la rare Adonis de printemps (*Adonis vernalis*). L'interface entre les pelouses et le boisement est occupé par des ourlets herbacés intéressants accueillant la Fraxinelle (*Dictamnus albus*).

Le projet porte sur 248,76 ha de terrains appartenant en intégralité au Consistoire Protestant de Colmar. Ces surfaces sont soumises au régime forestier et gérées par l'ONF. La gestion des clairières steppiques et de leur périphérie est quant à elle assurée par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) dans le cadre d'une convention tri-partite (consistoire protestant de Colmar-ONF-CSA).

L'avis du CSRPN est requis en application des articles L332-2 et L332-31 du Code de l'Environnement.

Questions posées

Les questions suivantes sont posées au CSRPN :

- les enjeux concernant le site visé ont-ils été correctement identifiés et évalués ?
- ces enjeux justifient-ils la création d'une réserve naturelle régionale ?

si oui,

- le périmètre proposé est-il cohérent ?
- le projet de règlement est-il de nature à assurer la préservation du



patrimoine écologique du site?

- **le projet de composition du comité consultatif est-il adapté aux enjeux du site ?**

Attendus

Le CSRPN prend en compte les éléments suivants :

- la fiche de présentation de la demande intitulée « Réserve Naturelle Régionale – HARDTWALD A HEITEREN - Transformation de l'ex-RNVA en RNR »,
- les projets de règlement et de composition du comité consultatif,
- le périmètre proposé au classement représenté sur plan cadastral,
- les délibérations de l'Assemblée consistoriale de Colmar et du Conseil municipal de Heiteren,
- les interventions le 9 février 2012 de Luc DIETRICH et de Michel DUROUSSEAU, invités à titre d'experts, respectivement coordinateur de la mission « réserves naturelles régionales » et directeur du Conservatoire des Sites Alsaciens, et de Christian DRONNEAU, représentant la Région Alsace.

Avis

Le CSRPN considère que :

- **les enjeux concernant le site sont correctement identifiés et évalués ;**
- **le projet de réserve naturelle régionale est justifié sur le site visé ;**
- **la protection en RNR est pertinente sur la totalité des surfaces proposées et sa cohérence pourrait être accrue en incluant au projet de RNR les parcelles de la forêt communale de Balgau situées en bordure Est du périmètre proposé au classement ;**
- **le projet de règlement est adapté aux enjeux de conservation du patrimoine écologique des lieux pour les 25 prochaines années ;**
- **le projet de composition du comité consultatif est adapté aux missions qui lui sont dévolues hormis le point de forme développé en recommandation ci-dessous.**

Recommandations

Le CSRPN assortit cet avis de la recommandation suivante :

- Afin d'assurer la pérennité de la composition du comité consultatif, il est préférable de désigner les présidents de structures référentes dans la connaissance des groupes taxonomiques plutôt que de désigner nommément une personne. Ainsi, pour l'entomologie, dont la prise en compte sur le site du Hardtwald est appelée à croître à l'avenir, il est proposé de désigner le Président de la Société Entomologique de Mulhouse ou son représentant.



